

CHATTERIE DU CLOS D'ARKEM

CONTRAT DE RÉSERVATION D'UN CHATON

LE VENDEUR

Quarenta Jennifer – Affixe : « Du Clos d'Arkem »

10, rue de la Béhine, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine | Portable : 06.11.99.11.85

Mail : clos.arkem@gmail.com | Attestation de connaissance N°ef46-2852 | Siret 53101041100043 Déclaration à la Ddcspp N°866 | Médiateur de la consommation du SNPCC

L'ACHETEUR (Titulaire unique)

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Tel : Mail :

1. DÉSIGNATION DU CHATON :

Il est convenu que l'éleveur réserve à l'acheteur un chaton de race **Sacré de Birmanie**

Le prix de vente pour un chaton de compagnie (en France) est fixé à : €

À la signature, l'acheteur s'engage à verser la somme de **600 € à titre d'arrhes**.

(Pour l'étranger 1650 € si départ avant 12 semaines , 1750 € si départ 15/16 semaines.) :

Le choix du chaton par l'acheteur est ferme et définitif. Toutefois, l'éleveur se réserve le droit de retirer le chaton de la réservation en cas de problème de santé ou tout autre motif sérieux et justifié par l'éleveur (notamment sanitaire ou comportemental). En cas de retrait l'acheteur, pourra soit accepter un remplacement, soit demander le remboursement intégral des sommes versées, sans pouvoir prétendre à une indemnité complémentaire.

• **Nom** : **Sexe** :

• **Né(e) le** : **Couleur** :

• **Mère** : **Père** :

Le montant des arrhes et l'échéancier varient selon l'âge du chaton au moment de la réservation :

Cochez la situation correspondante :

Cas n°1 : Réservation précoce (Chaton de moins de 1 mois)

La réservation s'effectue en deux étapes pour un total de **600 € d'arrhes** :

• **Étape 1 (Pré-réservation)** : Versement de **200 €** avant le choix du chaton.

• **Étape 2 (Validation)** : Versement complémentaire de **400 €** lors du choix du chaton.

Cas n°2 : Réservation sans avoir fait de pré-réservation (Avant les 2 mois du chaton) :

La réservation s'effectue en une seule étape :

• **Arrhes** : Un versement est dû de **600 €** lors du choix du chaton.

Cas n°3 : Réservation tardive (Chaton de 2 mois et plus)

• **Arrhes** : Un versement unique de € est dû lors du choix du chaton.

Délai de paiement : L'acheteur dispose d'un délai de 7 jours après signature du contrat de réservation pour effectuer le règlement. À défaut, et sans accord écrit, aucune réservation ne sera considérée comme ferme sans réception des arrhes et la réservation sera annulée sans relance.

2. ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT DU SOLDE :

Pour les CAS n°1 et n°2 :

- Versement de € aux 2 mois du chaton.
- Versement du solde final de € (tarif France) au départ du chaton.

Pour le CAS n°3 :

- Versement du solde de € (tarif France) au départ du chaton.
- Le reliquat final doit impérativement être réglé **au plus tard le jour de la prise de possession** du chaton (en espèces : dans le respect de la législation en vigueur ou par virement instantané). Aucun chaton ne quittera la chatterie s'il n'est pas intégralement payé.

Conformément à l'article 1590 du Code civil :

Les arrhes permettent à chacune des parties de se désengager dans les conditions prévues ci-dessus.

En cas de désistement de l'acheteur, les arrhes versées restent acquises à l'éleveur.

En cas de désistement du vendeur, celui-ci s'engage à rembourser à l'acheteur le double des arrhes versées.

Toutefois, en cas d'impossibilité de vente indépendante de la volonté de l'éleveur (maladie grave, décès du chaton ou tout autre événement imprévisible), les sommes versées seront intégralement remboursées, et aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée.

3. ENGAGEMENTS DU VENDEUR :

Le chaton sera remis à l'acheteur avec les garanties suivantes :

- **Santé :** Identifié par puce électronique (Thermochip), vacciné (Typhus/Coryza + rappels), vermifugé et le chaton sera **stérilisé** avant son départ sauf contre-indication vétérinaire.
- **Documents :** Carnet de santé, certificat de bonne santé vétérinaire établi dans les jours précédant la cession conformément à la réglementation en vigueur, une fiche conseil, détenteur d'un pedigree LOOF.
- **Bonus : 15 jours d'assurance offerts chez Agria :** Le certificat de bonne santé est exigé par l'assurance et doit être établi au maximum 7 jours avant la cession. En cas de dépassement, un nouveau certificat pourra être établi si nécessaire, avec un forfait de 45 €.
- **Kit chaton :** Composé d'un coussin et de 400 gr de croquettes.
- Les conditions complètes de vente seront précisées dans l'attestation de cession remise lors du départ du chaton.

4. CONDITIONS DE REMISE ET ANNULATION :

- Le chaton doit être récupéré dans un délai de **6 jours** suivant sa date de disponibilité sauf accord écrit entre les parties. Passé ce délai sans nouvelles de l'acheteur, l'éleveur se réserve le droit d'annuler la vente et de conserver les sommes versées.
- Possibilité de report avec accord écrit, avec éventuellement des frais de garde supplémentaires.
- L'éleveur se réserve le droit d'annuler la vente s'il estime que les conditions d'accueil ne sont pas compatibles avec le bien-être du chaton, pour motif légitime lié à son bien-être. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées.
- **Litiges :** En cas de contestation, l'acheteur peut saisir le médiateur de la consommation du SNPCC (<https://mediateurconso-snpcc.fr>).

Fait le..... À Sainte-Croix-en-Plaine en deux exemplaires originaux

Le vendeur

L'acquéreur

« lu et approuvé, bon pour accord »

« lu et approuvé, bon pour accord »